

# Jean Balladur TRAHI par ceux qui le couvrent de louanges



« *Trahison, quai du déshonneur, enfermement, saccage du patrimoine, dévalorisation de nos biens, endettement, pression fiscale...* », telles sont les condamnations entendues à propos du projet « ville-port » présenté à la presse le 31 octobre par le maire de la ville.

Les mots sont durs et traduisent d'abord la forte réprobation d'un projet **établi hors de la concertation préalable pourtant promise aux Grand-Mottois** lors de l'élaboration du PLU. Ils reflètent aussi les ressentiments à l'égard de décideurs qui paraissent s'acharner à **dévaloriser l'œuvre majeure de Jean Balladur** afin de livrer tous les quartiers à la cupidité de promoteurs dont l'appétit s'aiguise à l'approche du bord de mer. Ils expriment enfin les craintes liées à la **débauche financière prévisible dans les prochaines années**.

*Détachée des joutes politiciennes, La Vigie Citoyenne Grand-Mottoise* partage bien de ces réactions mais essaie de porter un jugement objectif sur l'ensemble du projet :

**L'extension du port** : les experts mobilisés par la mairie reconnaissent que les 400 demandes de plaisanciers invoquées ici font double-emploi avec celles qui sont déposées ailleurs, et que 200 seulement seront probablement confirmées à court terme tandis qu'il faudra attendre près d'*une décennie pour garnir tous les anneaux, et près de 40 ans pour équilibrer financièrement l'opération. Le pari est donc risqué*, le marché de la plaisance n'étant plus très porteur, et s'il doit être tenu, il serait opportun d'en bien mesurer les effets. Quelle est la logique d'une opération consistant à créer un bassin de 6 hectares *si l'on comble en même temps deux hectares du port actuel, se privant ainsi d'une centaine de places* qui contribueraient à un meilleur équilibre financier ?...

Les terrassements correspondants ne seraient-ils pas plus fructueux s'ils permettaient, au pied de la nouvelle digue Ouest, **la création d'un grand parking accessible aux amateurs de kite-surf et de jeux de plages, sacrifiés sans compensation** dans le projet municipal. Sans frais supplémentaires, l'image de la ville, dessinée avec art pour le sport et le plaisir, en serait rehaussée. Le projet municipal d'une nouvelle plage, à l'Est du port, irait dans le même sens et n'appelle pas de critiques.

**Le transfert de toutes les entreprises de la zone technique portuaire sur l'esplanade Baumel :**

C'est ici tout l'agrément du port de plaisance, l'ample beauté du panorama cher au concepteur de notre station, qui vont être *saccagés par une succession massive de hangars industriels barrant tout l'horizon*. Le préjudice pour l'image de la ville sera ici massif et irrémédiable tandis que tous les riverains du port verront leurs biens se dévaloriser fortement. *Quelle est l'utilité de ce transfert, coûtant 12,3 millions*, alors que la place dégagée récemment sur la zone technique actuelle permet largement l'extension des entreprises déjà installées ?... Raser les hangars qui viennent à peine d'être érigés n'est-il pas *le symbole d'un gaspillage des deniers publics* ?... Et pourquoi faut-il offrir 10500 mètres carrés de hangars à une entreprise qui n'en compte que 4265 aujourd'hui, ou 1000 à une autre qui n'en détient que 78 ?... De tels cadeaux faits aux frais des plaisanciers ou des contribuables sont-ils justifiés alors que les amodiations sont déjà consenties à des prix très favorables ?...

*Et un pareil saccage du paysage portuaire recevra-t-il l'agrément du Ministère de l'Environnement et de la Commission Européenne qui « refinance » les investissements de la Région*, alors que la protection des paysages constitue un élément majeur du développement durable ?... Les études d'impact autorisent-elles une dégradation aussi violente de notre cadre de vie ?...

A cet égard, la mutation envisagée d'une zone artisanale en *zone industrielle a-t-elle été soumise à décision préfectorale, alors que les résidences programmées ne seront plus qu'à quelques dizaines de mètres ?...*

### **La construction de 500 à 600 logements sur la zone technique évacuée a-t-elle une utilité ?**

Selon le projet du maire, cela permettrait de financer l'extension du port ou d'autres opérations. Mais *il suffirait de ne pas transférer la zone technique pour économiser plus de 12 millions !...* Notre ville, qui regorge de résidences secondaires, a-t-elle besoin d'en ajouter 350 ou 400, alors que la clientèle de cadres supérieurs visée n'inscrira nullement ses enfants dans nos écoles ?... *Et si des logements sociaux sont nécessaires pour relancer les effectifs scolaires*, des terrains en arrière-plan ne sont-ils pas mobilisables ?... A cet égard, ne serait-il pas opportun de créer quelques dizaines de petits logements destinés aux *travailleurs saisonniers, aux apprentis, aux stagiaires et aux étudiants*, rebutés aujourd'hui par les prix des loyers dans les résidences privées ?...

**Point n'est besoin de rétrécir les avenues Fages et Pompidou (près de 9 millions HT pour des aménagements urbains mal définis)** afin d'accroître les parkings si la zone technique demeure à sa place. Nos avenues garderaient ainsi leurs belles proportions et les poids lourds desservant les entreprises ne risqueraient pas de bloquer tout le trafic.

**Le réseau de thalassothérapie pourra-t-il utilement desservir 1800 logements** alors que les résidences créées voici 40 ans sont mal isolées, et si l'équilibre financier d'exploitation n'est pas assuré, qui « bouchera les trous » ?... Les kilomètres de terrassements nécessaires pour enfouir le réseau ne vont-ils pas bouleverser nos avenues, et qui paiera les pompes à chaleur et les nouveaux équipements de chaque immeuble ?...

**L'aménagement du Front de mer**, qui va jouxter l'opération « ville-port », prend-t-il en compte les menaces liées à l'élévation du niveau de la mer dans les prochaines décennies ?... Les digues du port réaménagé devraient être relevées d'un mètre trente, ce qui paraît raisonnable, mais ne faut-il pas prévoir de semblables défenses pour chaque ouvrage de long terme sur notre côte ?...

**Au niveau financier, près de 43 millions hors taxes sont prévus pour le projet « ville-port » et il faut y ajouter 20 millions pour le réseau de thalasso-thermie et la réfection du Front de mer. Qui paiera cette débauche financière ?...** Nos édiles et leurs mauvais génies ?... les plaisanciers ?... les contribuables locaux ?... La ville est déjà endettée à hauteur de 19 millions ; compte tenu du gouffre habituel entre les prévisions initiales et les dépenses réelles d'investissement public, *est-il raisonnable de multiplier cet endettement par 2, 3 ou 4 avec la dérive fiscale correspondante ?... Et qui supportera la dévalorisation concomitante des biens de chaque riverain ?...*

Voici quelques observations qui auraient pu concourir à une honnête concertation ; si vous partagez nos préoccupations, **soutenez l'action d'une association qui ne participe pas à l'agitation politicienne et qui ne défend que l'intérêt général et le patrimoine de notre exceptionnelle cité.**

**La Vigie Citoyenne Grand-Mottoise** Résidence Le Concorde - 123 quai Charles de Gaulle (boîte N°103) - 34280 La Grande Motte

Retrouvez toutes nos informations sur : [www.vigiegrandemotte.com](http://www.vigiegrandemotte.com)



**BULLETIN D'ADHÉSION** (période du 15 novembre 2017 au 31 décembre 2018)

A renvoyer à l'adresse ci-dessus, accompagné de votre chèque d'adhésion

Je soussigné(e) (nom du gérant pour les personnes morales) .....

Adresse à La Grande Motte : Nom de la Résidence, Entrée, N° appart. rue ou voie .....

Téléphone portable ..... fixe ..... E-mail.....

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de «La Vigie Citoyenne Grand-Mottoise»

(voir [sitewww.vigiegrandemotte.com](http://www.vigiegrandemotte.com)) et adhère ce jour à l'association en tant que :

- Membre actif (10 €) - Membre bienfaiteur  €

Signature

Je joins à la présente un chèque du montant coché ci-dessus, libellé à l'ordre de «La Vigie Citoyenne Grand-Mottoise»

mail: [lavigiecitoyennelgm@gmail.com](mailto:lavigiecitoyennelgm@gmail.com) - Internet : [www.vigiegrandemotte.com](http://www.vigiegrandemotte.com)

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Hérault sous le N° W343019831 ayant pour objet de défendre l'identité urbaine, architecturale et environnementale de la ville de LA GRANDE MOTTE, identité fondatrice de la qualité de vie dans cette cité